



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	7 Décembre 2015
~~~~~	
Date d'affichage	7 Décembre 2015
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015 A 20 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – WALTER – LAINÉ– LANGE - JANSON – MATHIEU - DUBOIS –  
JAUMAIN - VIRASSAMY PADEYEN – MINJEAU - MAURY  
Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – CHANTIER – HATAT – CHAUFFERT  
DOMANGE – MARTINEZ RODRIGUEZ - FERREIRA – PIGNY - EVRARD – CHERRONET -  
MAÏDA

**POUVOIRS :**

Monsieur Philippe ELIOT à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Anne Marie LAQUIEZE à Monsieur François GAIGNETTE  
Madame Martine LIBANY à Monsieur Francis FERREIRA  
Madame Nathalie BIEN à Madame Muriel JAUMAIN  
Madame Asmae EL ATTAR à Madame Sylvie BUTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 2 Décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité

**N° 15.1488 – OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**  
**« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

**N° 15.1488 – OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR  
« BUDGET PRINCIPAL VILLE »**

Le rapporteur informe le Conseil Municipal sur l'impossibilité de recouvrer des créances pour un montant de 6 028,76 €.

Monsieur le Trésorier a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur correspondant à des titres des exercices 2001 à 2014.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non-valeur.

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finance » réunie le 1^{er} Décembre 2015,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

⇒ **de DECIDER** d'admettre en non-valeur ces créances d'un montant de 6 028,76 €.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **15 Décembre 2015**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN